



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

63052

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 03 05 914 564 326
Déclarant 2 (C) : 09 24 830 272 499

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

LA POTARDE
63490 BROUSSE

Numéro FIP : 630 26 56 0034317789 3

Référence de l'avis : 20 63 A007979 09

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

aujourd'hui de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :

TRESORERIE DE CUNLHAT
PCE SAINT MARTIN
BP 14 63590 CUNLHAT

- pour le montant de votre impôt :

SIP AMBERT
SAID GESTION
PCE CHARLES DE GAULLE
63600 AMBERT

* (service gratuit + coût de l'appel)

M BONGRAND JEAN PIERRE
OU MME BONGRAND AGNES
LA POTARDE
63490 BROUSSE

Somme qui vous est remboursée

937,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020 sur le compte bancaire suivant :

FR76 1871 5002 000X XXXX XXX8 779

Identifiant de la banque : CEPAFRPP871

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

Nombre de parts :

35 818

7,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 03 05 914 564 326

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : BONGRAND

Déclarant 2 - Nom de naissance : BAUDIN DE LA VALETTE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		4		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				7,00

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....		27378	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 4988	
Pensions, retraites, rentes.....	17801		
Abattement spécial de 10%.....	- 1780		
Salaires, pensions, rentes nets.....	16021	22390	38411
Revenu brut global.....			38411
CSG déductible.....			0

CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰

		Montant déclaré	Montant retenu	
Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶ ...		2600	2600	
Total des charges déduites¹¹.....				- 2600
Revenu imposable.....	Taux	12,8%	Montant	35811
Revenus au taux forfaitaire.....				7

Impôt sur les revenus soumis au barème¹⁴

REDUCTIONS D'IMPÔT¹⁵

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	6	6	0	
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
Dons aux œuvres.....	356	356	0	
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 0

Impôt proportionnel.....

	Montant déclaré	Montant retenu	
Impôt total avant crédits d'impôt.....		1	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS			
Emploi salarié à domicile.....	1876	1876	
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 938

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....		- 937
---	--	-------

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :

IMPOT SUR LE REVENU

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 03 05 914 564 326

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Impôt sur le revenu 2019 dû⁵³:

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

- 937

937

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRESRevenu fiscal de référence²⁵.....

35818

Informations indiquées pour mémoireRCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹

7

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Plafond total de 2018.....

Déclar. 2

15562

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....

3862

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

+ 3923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 3973

Plafond calculé sur les revenus de 2019.....

+ 4052

Plafond pour les cotisations versées en 2020.....

= 15810

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401